

Programme Grande Ecole
Concours d'accès en 4^{ème} année
Session de Juillet 2015
Epreuve de spécialité
« Management Des Ressources
Humaines »
Durée : 3 heures

Partie I : Droit Social (6 points)

Répondez aux questions suivantes :

1 - BATIMAR est une SARL spécialisée dans la construction, la rénovation et la vente d'immeubles. Sa clientèle est composée de particuliers et d'organismes publics. Elle a été créée, il y a une vingtaine d'années, par les frères GHARBAOUI Ahmed et Hassan. Monsieur NEJJAR Fouad dirige l'entreprise. C'est une société en pleine expansion. Elle emploie actuellement 59 salariés sous CDI, mais en période de pointe et durant les congés annuels, elle a régulièrement recours à des travailleurs sous contrat à durée déterminée ou à des contrats d'intérim.

Monsieur AZZOUZI a été embauché en juillet comme cadre. Il est chargé des relations avec les organismes publics et semi-publics de la ville et de la région. Il a notamment la charge de constituer les dossiers de soumission aux appels d'offres. Son contrat de travail comporte une clause de non-concurrence lui interdisant au niveau de la région et pendant une durée de 2 ans d'ouvrir une entreprise concurrente ou de travailler dans une entreprise concurrente.

Cette clause de non concurrence vous semble-t-elle valable ? Justifier votre réponse.

2- M. EL OUFIR, salarié d'une entreprise de menuiserie, a été victime d'un accident du travail. Un fil électrique sortait du dessous de sa machine. Il a essayé de la

réparer, la machine s'est remise en marche, le socle s'est rabattu et lui a enfoncé la poitrine. Il décède quelques minutes après son admission à l'hôpital. Mme EL OUFIR a demandé conseil à un responsable syndical qui prétend qu'elle peut engager la responsabilité pénale de l'employeur de son défunt mari pour deux infractions : une infraction au code du travail et une autre infraction au code pénal.

- **A quoi correspond selon vous chacune des deux infractions ?**
- **Pensez-vous que Mme EL OUFIR est en droit d'engager la responsabilité pénale de l'employeur de son mari ? Justifier votre réponse.**
- **Si vous étiez DRH de l'entreprise employeur du mari de Mme EL OUFIR, comment alliez-vous réagir face à cette situation ?**

3- Cocher la bonne réponse :

Q1. L'employeur peut-il imposer les dates de congés payés à ses salariés :

- Oui
- Non

Q2. En dehors d'un cas de force majeure, un salarié peut-il refuser d'effectuer des heures supplémentaires si elles demeurent dans les quotas prévus par la loi ?

- Oui
- Non

Q3. Quelle est la durée maximale pour informer son employeur d'un congé maladie ?

- 24 heures
- 48 heures
- Une semaine
- Absence de délai

Q4. Quelle est la durée hebdomadaire légale du travail au Maroc ?

- 35 heures
- 40 heures
- 44 heures

Partie II : Comptabilité des charge de personnel (8 points)

1. Vous passez un stage dans l'entreprise « MAROC TEXTILE » et le directeur financier vous confie le dossier Charge de Personnel du mois d'avril 2015 de M. BENJELLOUN comprenant les informations suivantes :

- Salaire de base	17.500
- Prime d'ancienneté	1.800
- Indemnité pour frais de bureau	3.000
- Prime de transport	1.000
- Logement (AEN)	5.000
- Indemnité de nourriture	450

Le salarié :

- Cotise à la **CNSS**.
- Cotisent à la **CIMR** au taux de 6 %.
- Cotisent à une assurance groupe au taux de 4,5 % du salaire de base

Travail à faire :

Etablir la fiche de paie de M. BENJELLOUN du mois d'Avril 2015.

Barème de la prime d'ancienneté :

Nombre d'année d'ancienneté	Taux
0 – 2 ans	0%
2 ans - 5 ans	5%
5 ans -12 ans	10%
12 ans - 20 ans	15%
Au-delà de 20 ans	20%

Barème mensuel de l'IR :

TRANCHES	TAUX	SOMME A DEDUIRE
0 – 2.500	0%	0
2.500,66 – 4.166,34	10%	250
4.167,33 – 4.999,33	20%	666,67
5.000,33 – 6.666,67	30%	1.166,67
6.667,75 – 15.000	34%	1.433,33
Plus de 15.001,08	38%	2.033,33

2. QCM - Cochez la bonne réponse

Q1. Quels sont les éléments qui constituent le Salaire Net ?

- Salaire de base + Majorations
- Salaire de base + Retenues à la source
- Salaire brut + Retenues à la source

Q2. L'employeur n'est pas tenu de cotiser aux organismes sociaux en faveur de ses salariés ?

- Vrai
- Faux

Q3. Font partie du personnel (Cochez une ou plusieurs réponses) :

- Le personnel de direction et d'encadrement
- La conjointe du patron femme au foyer
- Les employés et les ouvriers
- Les membres de la famille de l'exploitant exerçant un emploi salarié
- Les administrateurs des sociétés anonymes (SA) et les gérants des sociétés à responsabilité limitée (SARL) pour les rémunérations perçues en contre partie d'un emploi exercé dans l'entreprise
- Les enfants scolarisés du patron

Q4. Les avantages accordés au salarié peuvent être :

- En Nature
- En Argent
- En Nature et en Argent

Q 5. Le régime de cotisation à la CNSS est

- Obligatoire
- Facultatif

Q6. Cochez les éléments constituant les majorations (plusieurs réponses possibles) :

- Heures supplémentaires
- Caisse nationale de sécurité sociale – CNSS
- Prime d'ancienneté
- Avantages en nature et en argent
- Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite – CIMR
- Impôt sur le revenu – IR
- Assurances
- Primes
- Assurance maladie obligatoire – AMO
- Gratifications
- Indemnités

Partie III : Fonction RH (6 points)

1. A votre avis, quel est l'apport de la fonction RH à une entreprise de petite taille (PME) ?

Répondez en 8 lignes.

2. Decock Good & George (2003)¹ stipule que «les employés d'une entreprise constituent un avantage compétitif difficile à dupliquer par la concurrence»
Que pensez-vous de cette citation ? Répondez en 8 lignes.

¹ Decock Good C. et Georges L. (2003), « Gestion des ressources humaines et performance économique : une étude du bilan social », Comptabilité-Contrôle-Audit, Tome 9, Vol. 2, pp. 151-170.